

**AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Index AI : MDE 18/013/2007 (Public)

Bulletin n° : 197

ÉFAI

Date d'embargo : 17 octobre 2007 08h00 TU

Liban. Il faut mettre fin à la discrimination exercée contre les réfugiés palestiniens

Beyrouth. Le gouvernement libanais doit prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à toutes les formes de discrimination à l'égard des réfugiés palestiniens et pour que leurs droits fondamentaux au Liban soient respectés et protégés, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport lancé aujourd'hui à Beyrouth, lors d'une conférence de presse.

Sous le titre *L'exil et la souffrance. Les réfugiés palestiniens au Liban*, ce nouveau rapport examine les restrictions très nombreuses qui continuent à peser sur la vie de centaines de milliers de réfugiés palestiniens, soixante ans après leur arrivée au Liban ou celle de leurs parents ou de leurs grands-parents, leur fuite étant liée aux événements survenus lors de la création de l'État d'Israël et à la guerre arabo-israélienne de 1948.

«Nous prions instamment le gouvernement libanais de prendre des mesures immédiates pour éliminer toutes les formes de discrimination contre les réfugiés palestiniens, afin de leur permettre d'exercer leurs droits économiques, sociaux et culturels dans les mêmes conditions que le reste de la population du Liban, a déclaré Amnesty International. Les restrictions persistantes qui privent les réfugiés palestiniens de leurs droits au travail, à l'éducation, à un logement convenable, au meilleur état de santé possible, sont totalement injustifiées et devraient être supprimées sans tergiversation ni retard.»

Plus de la moitié des 300000 réfugiés palestiniens qui résident au Liban vivent dans 12 camps de réfugiés palestiniens officiels. La superficie des terrains affectés à ces camps n'a pratiquement pas augmenté depuis 1948, malgré une croissance démographique importante. Certaines familles s'entassent à 10 dans une seule pièce. Ces réfugiés sont toujours exclus du droit à un logement convenable, en raison d'un niveau d'habitabilité inacceptable, de restrictions à la propriété des biens et aussi, dans les camps du sud du Liban, de restrictions déraisonnables qui réduisent leur droit de réparer ou d'améliorer leur habitation. Amnesty International a réuni des informations montrant que des réfugiés palestiniens ont fait l'objet d'actes d'intimidation, d'amendes, de placement en détention, simplement parce qu'ils avaient voulu construire un mur de briques pour protéger leur maison des éléments.

Les Palestiniens continuent à faire l'objet de discrimination et de marginalisation sur le marché du travail, ce qui se traduit par un taux de chômage élevé, de bas salaires et de mauvaises conditions de travail. Les autorités libanaises ont récemment ouvert aux Palestiniens 50 des 70 activités professionnelles qui leur étaient interdites, mais ils rencontrent toujours des obstacles lorsqu'ils tentent d'obtenir un emploi dans ces branches. L'absence de perspectives motivantes en matière d'emploi entraîne un taux d'abandon scolaire élevé chez les jeunes Palestiniens, qui n'ont de plus qu'un accès limité à l'enseignement secondaire public. La pauvreté qui en résulte est exacerbée par les restrictions à l'accès aux services sociaux.

«Nous reconnaissons que les autorités et le peuple libanais ont accueilli plusieurs centaines de milliers de réfugiés palestiniens depuis presque six décennies. Nous sommes conscients du coût élevé qui en résulte pour le Liban sur différents plans, dont le plan économique. Nous reconnaissons également que la responsabilité des souffrances des réfugiés palestiniens n'incombe pas au seul Liban mais aussi à Israël et à la communauté internationale, qui n'est pas parvenue, depuis presque soixante ans, à trouver une solution durable à la situation terrible des réfugiés palestiniens, ni à protéger comme il convient leurs droits de réfugiés», a déclaré Amnesty International. Cependant, le gouvernement libanais est dans l'obligation de mettre fin immédiatement à toutes les formes de discrimination contre les réfugiés palestiniens et de respecter leurs droits humains dans leur totalité.

Dans le présent rapport, Amnesty International constate que le gouvernement libanais actuel est revenu, davantage que ses prédécesseurs, sur les limitations des droits des réfugiés palestiniens, notamment en

assouplissant les restrictions qui pesaient sur les initiatives d'amélioration des conditions de logement. De surcroît, le gouvernement s'est dit intéressé par la recherche d'une solution pour les Palestiniens sans papiers d'identité, ces réfugiés au nombre de 3000 à 5000 qui ne sont enregistrés ni auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ni auprès des autorités libanaises, et dont la situation est extrêmement précaire.

Amnesty International demande également à la communauté internationale de faire tous les efforts indispensables pour que soit élaborée une solution durable pour les réfugiés palestiniens, en veillant à respecter et à protéger leurs droits humains, y compris le droit au retour, et en fournissant au Liban l'assistance financière et technique nécessaire pour que ce pays puisse accorder le degré de protection le plus élevé à sa population de réfugiés palestiniens.

«La communauté internationale doit également fournir une aide technique et financière au Liban pour permettre à ce pays d'accorder aux réfugiés vivant sur son territoire le meilleur niveau possible de protection des droits humains, a déclaré Amnesty International. Il faut notamment réserver un accueil favorable à l'appel lancé le 10 septembre par les autorités libanaises, qui demandent des fonds pour reconstruire le camp de Nahr el Bared, gravement endommagé en 2007 par des combats entre un groupe armé extrémiste et l'armée libanaise, ainsi que la zone environnante. Il faut aussi veiller à ce que l'UNRWA dispose du financement et du mandat nécessaires pour répondre réellement aux besoins des réfugiés palestiniens.»

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres (Royaume-Uni), au +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. site : <http://www.amnesty.org>